

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de SAINT-CLOUD

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

(servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements)

(I4-A5-EL3-T1-PT1-PT2)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP
(juin 2018)

I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

— Ligne électrique souterraine à 63 kV

A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

— Canalisation publique d'assainissement

— Canalisation publique d'eau potable (servitude de 2,00 m de large en axe de canalisation)

EL3 - SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED

— Servitude de halage ou de marchepied

T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

— Axes des rails ferroviaires

— Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

— Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (tréfonds)

PT1 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES

— Zone de protection radioélectrique

PT2 - SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION

— Zone secondaire de dégagement radioélectrique

N.B. : Arrêté préfectoral du 22/12/2016 ainsi que le plan instituant des SUP autour des canalisations de Transports de matières dangereuses sont annexés au PLU.

